

Mémoire

Présenté à la commission parlementaire
Relativement à la loi 64 de l'Assemblée
Nationale du Québec

par
Martin Poirier Deschênes

Mars 2016

Résumé

J'argumente que les armes à feu sont déjà suffisamment bien contrôlées pour la sécurité de la société et qu'un futur registre serait inefficace pour de nombreuses raisons, telles que l'accessibilité des armes et l'opposition populaire au registre. Aussi, que les coûts d'un futur registre seront importants et que la province a d'autres priorités économiques dans cette période d'austérité. De plus, l'attitude du Premier Ministre n'est pas démocratique et il y a un faux consensus à l'Assemblée Nationale.

Exposé

1- Une question de contrôle ou de sécurité ?

Au Canada, les armes à feu sont classées dans 3 catégories, les armes non-restreintes (armes de chasse), les armes restreintes (pistolets et carabines semi-automatiques) et prohibées (armes automatiques et certains pistolets).¹ Les armes restreintes et prohibées sont déjà enregistrées par le gouvernement fédéral dans un registre qui est accessible aux services de police à travers le pays. Considérant cela, il reste que les armes de chasse qui ne sont pas enregistrées.

Par contre, même si les armes de chasse ne sont pas enregistrées au Canada, il faut tout de même l'obtention d'un permis de possession et d'acquisition pour en acquérir et en posséder.² Pour obtenir le permis, il faut suivre un cours avec un organisme reconnu par le gouvernement et faire une demande de permis au gouvernement fédéral. ³ Lors de cette demande de permis, le gouvernement vérifie les antécédents judiciaires des demandeurs pour s'assurer que les citoyens à risques ne puissent posséder une arme.⁴ Considérant cela, les propriétaires d'armes du Québec sont donc des individus, formés dans l'usage sécuritaire des armes à feu, ainsi que des citoyens honnêtes, sans antécédents judiciaires et sans passé violent.

De plus, les données sur les permis de possession et d'acquisition sont disponibles aux membres des forces de l'ordre à travers le pays. Il est important de noter que les policiers qui consultent les données sur les permis, peuvent regarder le type de permis disponible et se faire une bonne idée des armes présentes dans la demeure et qui en possession d'un individu selon les permis de ce dernier. Présentement, la seule information qui manque aux forces de l'ordre est le modèle précis de l'arme à feu. Est-ce si important pour les forces de l'ordre de déterminer qui possède des carabines de chasse de marque Remington et qui possède des Winchesters ? Considérant, que les forces de l'ordre savent déjà quel citoyen possède un permis de possession et d'acquisition et quelle classe d'arme il peut posséder, en quoi le fait de savoir exactement quelle arme augmentera la sécurité de la société et des policiers ?

Dans cet ordre d'idée, même si une arme est enregistrée, elle ne devient pas moins dangereuse. Ceux qui sont en faveur du registre utilisent l'exemple des voitures qui sont enregistrées. En effet, les voitures sont enregistrées et cela ne cause aucun désagrément aux

¹ GRC. *Classes d'armes à feu*. [en ligne] <http://www.rcmp-grc.gc.ca/cfp-pcaf/fs-fd/clas-fra.htm>.

² Gouvernement du Canada. Loi sur les armes à feu (L.C. 1995, ch. 39).

³ *Ibid.*

⁴ GRC. *Canadian firearms Program*. [en ligne] <http://www.rcmp-grc.gc.ca/cfp-pcaf/form-formulaire/index-eng.htm>

propriétaires de voitures. Par contre, est-ce que cet enregistrement empêche les conducteurs irresponsables de conduire en état d'ébriété ? De texter au volant ? De faire de la vitesse ? Non, l'enregistrement n'est pas une solution aux actes irresponsables, il faut sensibiliser et éduquer la population sur les armes à feu et surtout, cesser l'hoplophobie.

Aussi, il est important de noter qu'un futur registre québécois n'aura pas autant de chance de succès que le défunt registre fédéral. En effet, il sera toujours facile pour un citoyen québécois possédant un permis (PAL) d'aller acheter une arme dans une autre province et d'apporter cette dernière au Québec, vu qu'il n'y a aucun point de contrôle. Il serait même possible de commander n'importe quelle arme non-restreinte de la recevoir devant sa porte en quelques jours, comme c'est actuellement le cas. Il y a aussi des réserves amérindiennes qui vendent des armes, sur le territoire du Québec, dont je doute fortement de leur intention de se conformer à un futur registre.

Depuis l'abolition du registre des armes d'épaule du Canada en 2012, le taux d'homicide n'a cessé de diminuer. De 602 en 2011, à 516 en 2014 au Canada et de 105 en 2011 à 71 en 2014 pour le Québec.⁵ Cela démontre bien que les armes de chasse ne sont pas utilisées de façons plus violentes malgré le fait qu'elles ne soient plus enregistrées. Il est important de rappeler que les criminels ne respectent pas les lois et qu'ils réussiront toujours à se procurer des armes à feu qu'ils n'enregistreront jamais. Le registre n'est qu'un fardeau bureaucratique pour le gouvernement et les citoyens honnêtes qui respectent les lois.

2- Bien utiliser les fonds publics et répercussion économique

Le Québec est la province qui reçoit le plus grand montant de péréquation du gouvernement fédéral,⁶ le gouvernement libéral multiplie les coupes budgétaires, des groupes variés demandent plus de financement à travers la province et pourtant, nous sommes la seule province canadienne qui insiste à se payer le luxe d'un registre des armes à feu, malgré l'inefficacité prouvée de ce dernier.

Dans le contexte d'austérité actuel du Québec, les deniers de l'État public doivent être judicieusement utilisés. Malgré cela, avant même la création du registre, il est prévu que ce dernier dépassera les coûts prévus de 50%.⁷ Il est important de rappeler que le registre fédéral avait une facture de 2 milliards de dollars, soit 1000 fois plus cher que les coûts prévus originalement.⁸ Selon moi et plusieurs passionnés d'armes à feu, il serait plus responsable et rationnel d'utiliser ces millions dans les hôpitaux et dans les écoles, qui forment le futur de la province, mais qui manquent tragiquement de ressources.

De plus, l'attribution des contrats informatiques soulève plusieurs questions quant à l'intégrité et à l'efficacité de la procédure. Rappelons que l'informatisation des dossiers médicaux devait se terminer en 2011 et coûter 543 millions, mais que suite à des

⁵ Statistique Canada. *Homicides et taux d'homicides, par province et territoire*. [en ligne] <http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/102/cst01/legal12a-fra.htm>.

⁶ Ministère des finances du Canada. *Soutien fédéral aux provinces et aux territoires*. [en ligne] <http://www.fin.gc.ca/fedprov/mtp-fra.asp#Quebec>.

⁷ Blanchet, Jean-Nicolas et Geneviève Lajoie. 2016. «Québec prévoit l'explosion des coûts du registre». *Journal de Montréal*. [en ligne] <http://www.journaldemontreal.com/2016/03/07/quebec-prevoit-lexplosion-des-couts-du-registre>.

⁸ Radio Canada. 2011. *Le registre des armes à feu en chiffres*. [en ligne] <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/National/2011/07/11/001-registre-armes-feu.shtml>.

complications, le travail sera terminé en 2021 et aura couté plus de 1.8 milliard.⁹ Un futur registre des armes d'épaules québécois risque aussi de se terminer en fiasco informatique.

En ce qui concerne l'impact négatif du registre sur le plan économique, en plus des coûts ridicules du programme, il est important de compter les pertes financières que causera un tel registre dans le domaine de la chasse . Les chasseurs Québécois achètent annuellement plus de 500 000 permis de chasse¹⁰, grands nombres d'entre eux ne sont pas d'accords avec l'instauration d'un registre et promettent de boycotter la chasse au Québec, puisque la province est entourée de magnifique territoire, il est très facile pour un chasseur d'aller exercer son sport favori dans une autre juridiction, privant ainsi le gouvernement et la société québécoise de revenus importants. Il n'y a pas de sources pour cette affirmation, mais c'est ce qui se dit présentement entre chasseurs sur les réseaux sociaux et dans les camps de chasse.

Aussi, les armes d'épaules sont des biens qui coutent très cher et rapportent par conséquent beaucoup de taxes à l'État. La création d'un registre, qui constitue des complications pour les chasseurs lors de l'achat, diminuera inévitablement les ventes, réduisant les taxes collectées par l'État et diminuera les revenus des nombreux commerces spécialisés à travers le Québec.

3 – Société démocratique et la représentation de la volonté populaire

Considérant l'opposition populaire à la loi 64, notamment les manifestations et la pétition de «tous contre un registre des armes à feu québécois», qui compte plus de 58 500 signatures¹¹, plusieurs députés, dans un souci de représenter leur compté et leurs électeurs, ont commencé à se questionner sur la légitimité du projet de loi. Par contre, le Premier Ministre Couillard, dans un dernier effort pour ne pas perdre la face, utilise la contrainte et force les députés libéraux à suivre la ligne de parti et à supporter le projet de loi.

Cela constitue un grave déficit démocratique. Le Premier Ministre, lorsque majoritaire, contrôle le pouvoir exécutif, grâce à la nomination des ministres, et contrôle le pouvoir législatif, avec la ligne de parti. Malgré ce pouvoir, le Premier Ministre devrait tout de même agir selon la volonté des Québécois, qu'il est censé représenter et non selon la volonté des groupes de pression qui l'entourent.

Il est important de souligner qu'il n'y a pas de consensus dans la société, malgré ce que s'entêtent à répéter certains membres de l'Assemblée Nationale. Dans un sondage en ligne, fait par La Presse, plus de 81% des répondants étaient contre la création d'un nouveau registre des armes d'épaules. ¹² Plusieurs autres sondages faits par les médias ont des résultats similaire, comme le sondage suivant l'émission de *Tout le monde en parle*, ou plus

⁹ Journal de Québec. 2016. La santé qui fait mal [en ligne]<http://www.journaldequebec.com/2016/02/25/la-sante-qui-fait-mal>.

¹⁰ Gouvernement du Québec. 2016. Vente total de permis de chasse, pêche et piégeage. [En ligne]<https://mffp.gouv.qc.ca/faune/statistiques/vente-totale.jsp>.

¹¹ L'avantage. 2016. 58 500 signataires de la pétition initiée par "Tous contre un registre Québécois des armes à feu. [en ligne] <http://www.lavantage.qc.ca/Actualites/National/2016-03-16/article-4468330/58-500-signataires-de-la-petition-initiee-par-Tous-contre-un-registre-Quebecois-des-armes-a-feu/1>

¹² La Presse. 2016. Questions du jours. [en ligne] <http://quiz.lapresse.ca/Questionjour/archivequestionjour.php?categorie=19>

de 76% des répondants étaient défavorable au projet de loi 64. La population s'est clairement prononcée et sa volonté doit être respectée.¹³

Conclusion

Les faits sont les faits, un registre coute très cher, ne procure aucun bénéfice sur le plan de la sécurité et est facilement contournable. De plus, le Québec à de nombreuses autres priorités qui ont urgemment besoin des fonds publics. Il n'est pas nécessaire de considérer les chasseurs et les tireurs sportifs comme des criminels pour satisfaire les demandes de quelques groupes de pression. Par contre, l'attitude antidémocratique du Premier Ministre est très inquiétante et ouvre un débat beaucoup plus important que le registre des armes à feu, soit celui des fondements mêmes de notre système politique démocratique.

Il faut cesser de jouer sur les sentiments et la peur, il faut informer la population sur les règlements et la sécurité qui encadre déjà très efficacement le monde des armes à feu.

Les Canadiens sont responsables, éduqués, rationnels et ont le droit à la propriété privée ainsi qu'à la mise en œuvre de leur volonté par les élus. Forcer un tel projet de loi, contre la volonté du peuple, ne mènera jamais vers le succès. Un registre serait un pas en arrière pour le Québec.

*«L'arme à feu, un simple objet d'utilité quotidienne,
est un symbole de liberté et un trait de la civilisation»*

- Inconnu

Martin Poirier Deschenes
Étudiant en science politique
à l'Université de Montréal
Tireur sportif & chasseur
19 mars 2016

¹³ Lefranc, Simon. 2016. «Nathalie Provost à Tout le monde en parle : vérification des faits». En ligne. <http://www.tvqc.com/2016/04/nathalie-provost-a-tout-le-monde-en-parle-verification-des-faits/>

BIBLIOGRAPHIE

- Blanchet, Jean-Nicolas et Geneviève Lajoie. 2016. «Québec prévoit l'explosion des coûts du registre». *Journal de Montréal*. [en ligne] <http://www.journaldemontreal.com/2016/03/07/quebec-prevoit-lexplosion-des-couts-du-registre>.
- Gouvernement du Canada. Loi sur les armes à feu (L.C. 1995, ch. 39).
- Gouvernement du Québec. 2016. Vente total de permis de chasse, pêche et piégeage. [En ligne] <https://mffp.gouv.qc.ca/faune/statistiques/vente-totale.jsp>.
- GRC. *Canadian firearms Program*. [en ligne] <http://www.rcmp-grc.gc.ca/cfp-pcaf/form-formulaire/index-eng.htm>
- GRC. *Classes d'armes à feu*. [en ligne] <http://www.rcmp-grc.gc.ca/cfp-pcaf/fs-fd/clas-fra.htm>.
- Journal de Québec. 2016. La santé qui fait mal [en ligne] <http://www.journaldequebec.com/2016/02/25/la-sante-qui-fait-mal>.
- L'avantage. 2016. *58 500 signataires de la pétition initiée par 'Tous contre un registre Québécois des armes à feu'*. [en ligne] <http://www.lavantage.qc.ca/Actualites/National/2016-03-16/article-4468330/58-500-signataires-de-la-petition-initiee-par-Tous-contre-un-registre-Quebecois-des-armes-a-feu/1>
- La Presse. 2016. *Questions du jours*. [en ligne] <http://quiz.lapresse.ca/Questionjour/archivequestionjour.php?categorie=19>
- Lefranc, Simon. 2016. «Nathalie Provost à Tout le monde en parle : vérification des faits». En ligne. <http://www.tvqc.com/2016/04/nathalie-provost-a-tout-le-monde-en-parle-verification-des-faits/>
- Ministère des finances du Canada. *Soutien fédéral aux provinces et aux territoires*. [en ligne] <http://www.fin.gc.ca/fedprov/mtp-fra.asp#Quebec>.
- Radio Canada. 2011. *Le registre des armes à feu en chiffres*. [en ligne] <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/National/2011/07/11/001-registre-armes-feu.shtml>.
- Statistique Canada. *Homicides et taux d'homicides, par province et territoire*. [en ligne] <http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/102/cst01/legal12a-fra.htm>.